

## Le Sénat supprime la date limite d'utilisation optimale

Le Sénat a supprimé mardi la date limite d'utilisation optimale (Dluo) sur les produits alimentaires non périssables, différente de la date limite de consommation, afin de limiter le gaspillage alimentaire.

« La date limite d'utilisation optimale est souvent source de confusion pour le consommateur qui l'apparente à une date limite de consommation », a souligné Eveline Didier (Crc, Communiste, républicain et citoyen) qui a déposé un amendement en ce sens dans le cadre de l'examen de la loi sur la transition énergétique. « D'une part, cela conduit à jeter des produits encore consommables, favorisant ainsi le gaspillage alimentaire. D'autre part, cette mention ne présente pas d'intérêt sanitaire », a-t-elle ajouté.

« D'accord sur le principe, la date limite d'utilisation optimale est en effet source de confusion », a reconnu le rapporteur Louis Nègre (Ump). Mais il a opposé un avis défavorable, cette mention relevant du droit communautaire. Pour Jean-Louis Masson (non inscrit), « plutôt qu'une interdiction, rendons cette mention facultative ». « Le consommateur doit pouvoir connaître la qualité », a-t-il ajouté.

« Les laboratoires l'ont prouvé, un yaourt peut être consommé trois semaines après sa date limite d'utilisation optimale », a relevé pour sa part la ministre de l'environnement Ségolène Royal en prônant un compromis. « Il y a là une source de gaspillage et de prélèvement sur le pouvoir d'achat des ménages », a-t-elle souligné.

Le projet de loi, déjà adopté par l'Assemblée nationale, est examiné au Sénat jusqu'au 19 février. Il fera l'objet d'un vote solennel le 3 mars.